

Sentier du Moulin de Hausse Côte



Visorando



Randonnée n°46671

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée balisée N°19.

Entre les paysages verdoyants des bois, des prés de la Puisaye et les paysages de culture de la Forterre, ce chemin passe d'une région naturelle à l'autre et offre depuis la colline de Hausse Côte de beaux panoramas.

Durée :	3h 35	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11,33 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	120 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	119 m	Région :	Puisaye
Point haut :	305 m	Commune :	Saints (89520)
Point bas :	235 m		



Description

(D/A) Départ place de l'Église.

Prendre la Rue de Saint-Prix en passant devant l'église, puis, à gauche, la Rue de la Malrue (direction Sainte-Colombe)

(1) En haut de la montée, bifurquer à droite (Croix à l'angle de la route et du chemin) sur le chemin de pierre qui rejoint la D85 pour aboutir au hameau de la Chapelle.

Ensuite, prendre à gauche la route qui longe les maisons peu après la ferme.

(2) Virer légèrement à droite pour entrer dans le village en prenant toujours en face (rester parallèle à la route) et terminer sur un chemin herbeux. Arrivé sur une petite rue, tourner à gauche. Traverser la route principale (D85) pour aller en direction des Piloux.

Un peu avant l'entrée de ce village, prendre à droite en direction les Briots.

(3) Passer le Branlin, monter et prendre à gauche le chemin de terre. Celui-ci aboutit au hameau des Robineaux. Il faudra emprunter, en sortant de ce chemin, la rue à droite jusqu'au carrefour en T pour bifurquer à gauche et au prochain carrefour à droite.

(4) Après avoir laissé la dernière maison de droite, tourner à gauche pour prendre le chemin qui s'enfonce dans le bois.

(5) Après avoir laissé le chemin partant sur la droite, rejoindre le petit hameau de Branlin, puis, remonter la rue jusqu'à l'intersection avec la route. Tourner à droite et reprendre à 80m, un chemin sur la gauche. Sur ce chemin, bifurquer à gauche au premier croisement, puis ensuite, à droite pour monter au Moulin de Hausse Côte.

(6) Poursuivre toujours tout droit jusqu'au hameau de la Forêt.

(7) À l'abreuvoir, prendre la route de gauche qui amène aux Arnusses qu'il faut traverser en totalité. Laisser le premier chemin sur la gauche.

(8) À l'intersection de 4 routes, virer à gauche direction les Brûlés.

(9) À la route, tourner à droite pour rejoindre le bourg de Saints-en-Puisaye (A).

Points de passages

D/A - Église Saint-Prix (Saints-en-Puisaye)

N 47.621092° / E 3.262705° - alt. 256 m - km 0

1 À la croix, à droite

N 47.621056° / E 3.261771° - alt. 253 m - km 0.09

2 Quitter la route et prendre la deuxième à droite

N 47.623437° / E 3.249787° - alt. 240 m - km 1.5

3 Passer le > - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne

N 47.613052° / E 3.243178° - alt. 248 m - km 3.44

4 S'engager dans le chemin en sous-bois à gauche

N 47.604082° / E 3.241204° - alt. 274 m - km 4.86

5 Légèrement à gauche

N 47.601391° / E 3.242749° - alt. 279 m - km 5.2

6 - Moulin de Hausse Côte

N 47.603446° / E 3.257083° - alt. 290 m - km 7.17

7 A l'abreuvoir, emprunter la route sur la gauche

N 47.599452° / E 3.270258° - alt. 285 m - km 8.29

8 Aux 4 routes, virer à gauche

N 47.61633° / E 3.266434° - alt. 291 m - km 10.33

9 Descendre vers le village

N 47.62038° / E 3.259568° - alt. 257 m - km 11.07

D/A Place de l'Église

N 47.621036° / E 3.262576° - alt. 255 m - km 11.33

Informations pratiques

Attention, quelques portions de route à emprunter. À l'exception de la traversée de la Chapelle(D85), elles sont à faible circulation, mais soyez vigilants.

Circuit possible en VTT ou VTC en sens inverse.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°19.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

[Moulin de Hausse Côte](#).

Église de Saints-en-Puisaye: peintures murales.

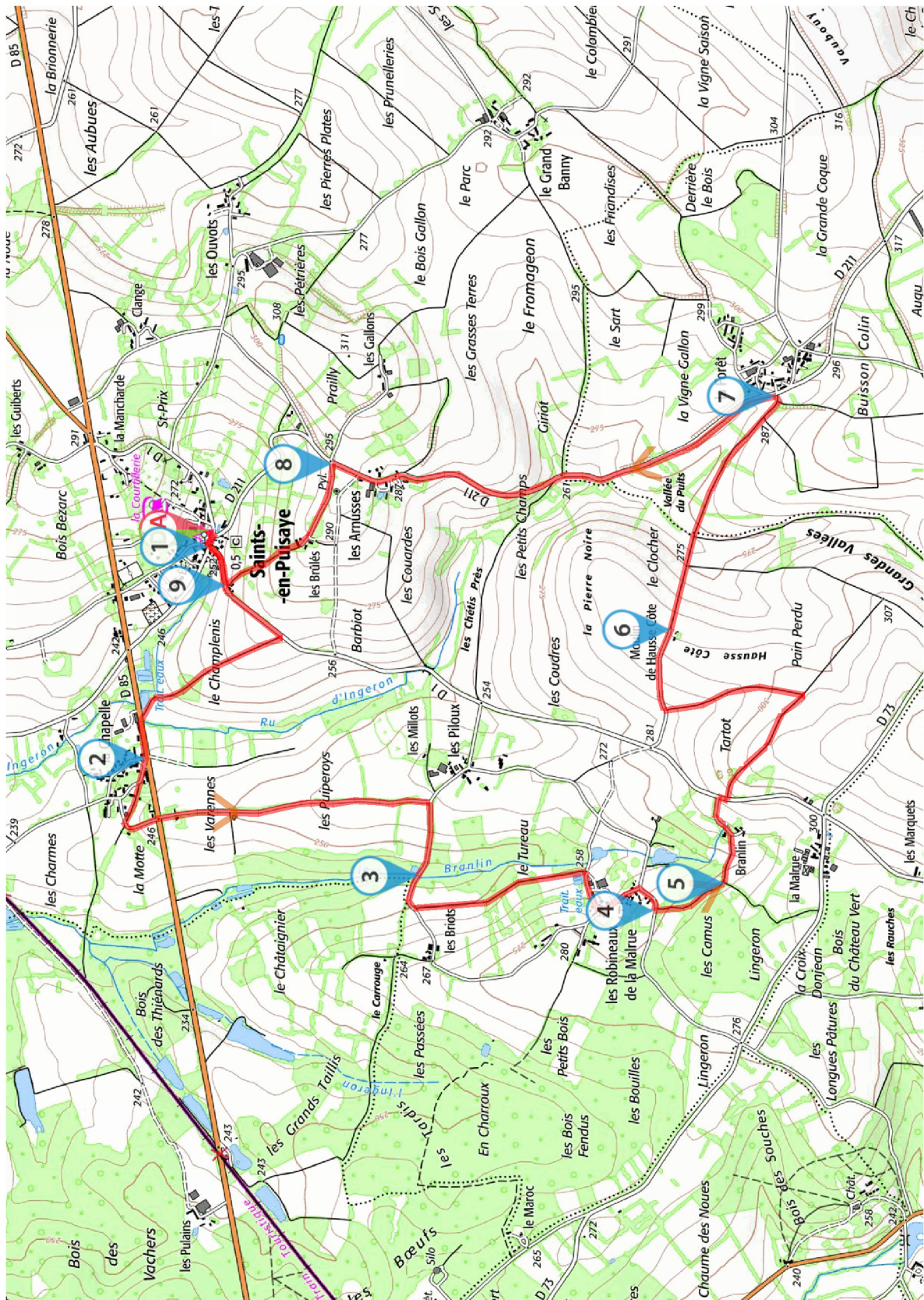
St-Sauveur-en-Puisaye à 5km, village de Colette, musée et tour sarrasine.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-moulin-de-hausse-cote/>

En savoir plus : *Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU*

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

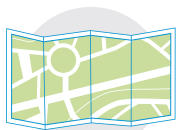
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



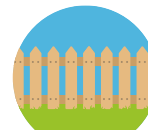
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



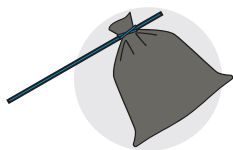
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



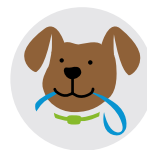
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.